Ecole privée
Saint Martin
5 rue abbé Petit 85600 Treize Septiers
Tel : 02 51 41 75 72
Mel : contact@stmartin-treizeseptiers.fr

Fiche individuelle de renseignements 2023/2024

Les informations recueillies sur cette fiche sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'école dans le but de gérer la scolarité de votre enfant. Elles sont conservées pendant toute sa scolarité. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le chef d'établissement via le courriel école : contact@stmartin-treizeseptiers.fr

Informations sur l'enfant

NOM et Prénom :	**Né(e) le :….. / ……../…… à ……. dépt…….**	**Classe :**

Informations sur la famille

Situation de famille:
merci de cocher votre situation actuelle :

☐ mariés ☐ pacsés ☐ vie maritale ☐ séparés ☐ divorcés ☐ veuf(ve)

Pour **les parents <u>séparés ou divorcés</u>**, merci de joindre une **copie de la décision du Juge aux Affaires familiales** fixant la résidence de l'enfant et les modalités de l'autorité parentale.

Qui a la garde de l'enfant ? :……

Nom du père :		Nom de la mère :	
		nom de jeune fille :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Tél :	Port :	Tél :	Port :
Profession :		Profession :	
Employeur :		Employeur :	
Lieu de travail :		Lieu de travail :	
Tel travail :		Tel travail :	

Acceptez-vous de recevoir certaines informations de l'école par courriel (direction, enseignants, apel , ogec)? ❑ oui ❑ non

Si oui, à quelle(s) adresse(s) mail : ……

……

Si l'enfant réside en famille d'accueil ou si le responsable légal est un tuteur, merci de compléter l'encadré ci-dessous :

Nom du tuteur ou famille d'accueil :	Prénom :
Adresse :	Téléphone :
	Portable :
Adresse courriel :	
Educateur référent :	Téléphone :
Adresse courriel éducateur :	

La fratrie de l'enfant

Ses frères et sœurs :

Nom	Prénom	Né(e) le	Lieu de scolarisation

Informations médicales et Autorisation d'hospitalisation

MERCI DE COMPLETER CET ENCART :

- **Traitement médical longue durée, PAI, allergies** (médicaments, aliments, autres,…), maladie chronique (asthme, convulsions, diabète, …), toutes difficultés de santé (appareil, opération, accident, point de vigilance …)
- Merci de nous indiquer ici également les **suivis extérieurs** dont notre enfant bénéficie (orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricien, CMP, …) en précisant la périodicité de la prise en charge ainsi que le nom et numéro de téléphone du ou des professionnels.

P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : NON ❑OUI : ..... (motif)
mis en place pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité. Il doit permettre la prise de traitement indispensable ou la mise en place d'un protocole d'urgence (enfant allergique par exemple)
Circulaire interministérielle n°2003-135 du 08 septembre 2003

Date du dernier rappel de vaccin DT Polio: ……
(Nouveau schéma : 2 injections à 2 et 4 mois, rappel 11 mois (obligation)-puis à 6 ans-à11/13 ans-à 25 ans).

Autres difficultés de santé : ……

……

……

Suivis extérieurs :
……

……

……

Médecin traitant	Nom / Prénom :
Commune :	Téléphone (fixe et/ou port) :

En cas d'urgence ou de maladie, nous appelons les parents. En cas d'absence des parents, personnes à prévenir en ordre de priorité :

	1er	2ème	3ème
Nom et prénom			
Lien avec l'enfant			
Tel portable ou pro			

Nous autorisons ....., chef d'établissement de **l'École privée Saint Martin**, à prendre, en cas d'accident grave, toutes décisions d'hospitalisation et d'interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé et consulté. La présente autorisation vaut pour les enfants scolarisés dans l'établissement.

Merci d'indiquer le lieu d'hospitalisation souhaité :

Assurances scolaires

Rappel : Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré en « responsabilité civile » qui couvre les dommages causés aux autres par votre enfant, **et** en « individuelle accident » qui couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

L' ensemble des enfants inscrits dans l'établissement seront assurés sur le volet « INDIVIDUELLE ACCIDENT auprès de la

« Mutuelle Assurance Saint Christophe ». Cela pour un coût de 8€ pour l'année scolaire.

Couverture 7/7 jours et 24/24 Heures. Une notice explicative pour cette nouvelle année scolaire sera fournie à chacun.

L'établissement scolaire se chargera des démarches administratives.

Les parents en désaccords avec cette disposition, seront invités à prendre contact avec le chef d'établissement.

Mode de paiement

☐ Prélèvement mensuel. **Pour les nouvelles familles prévoir un RIB.**

Pour les autres : ☐ autorise de nouveaux prélèvements sur le même compte que l'année précédente.

☐ Chèque mensuel

Autorisation de diffusion

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par les élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et **dans un but strictement pédagogique ou éducatif**. Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique. C'est pourquoi un accord est nécessaire de votre part. Vous voudrez bien, dans ce but, signer le document ci-dessous. Cette diffusion peut se faire dans les outils de communication de l'école : site internet, page Facebook, journal de l'école, cahiers de vie, …

Nous, représentants légaux de : ..... (Nom et prénom de l'enfant)

❑ **donnons notre accord** à la diffusion de photos, d'enregistrements sonores de sa voix et de créations réalisées par notre enfant.

❑ **refusons la diffusion** de photographies, d'enregistrements sonores de sa voix et de créations réalisées par notre enfant.

Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Nous

❑ **acceptons** que les nom et prénom de notre enfant scolarisé et les coordonnées de ses responsables légaux soient transmises aux **associations de parents d'élèves de l'établissement.**

❑ **refusons** que les nom et prénom de notre enfant scolarisé et les coordonnées de ses responsables légaux soient transmises aux **associations de parents d'élèves de l'établissement.**

Parcours religieux

Un parcours d'Eveil à la foi est proposé en maternelle-CP. Il s'agit d'une découverte de la tradition chrétienne, des récits bibliques et de la relation avec Dieu, en lien avec la vie quotidienne. Des temps de célébrations et de recueillement sont également vécus. L'enfant vit une expérience religieuse, mais il ne lui est pas demandé d'adhésion de foi.
La catéchèse est proposée à tous les enfants à partir du CE1.
Si vous ne souhaitez pas la catéchèse pour votre enfant, veuillez le signaler. La culture chrétienne lui sera alors proposée.
Si votre enfant n'est pas baptisé, et si vous souhaitez qu'il le soit, il peut entrer en catéchèse et s'inscrire auprès de la paroisse pour une préparation au baptême.

Qu'est-ce que la catéchèse ?
C'est un temps pour cheminer dans la foi chrétienne. Les catéchistes (bénévoles, enseignants ou non) aident les enfants à connaître Jésus-Christ à travers les Evangiles et la tradition chrétienne. La catéchèse comprend la découverte de récits bibliques, des célébrations, des témoignages, des temps de prière. Elle se vit en lien avec la communauté paroissiale, sous la responsabilité du curé. A ces temps de catéchèse s'ajouteront, avec votre accord, des temps de préparation aux sacrements (baptême, première des communions, pardon).

Qu'est-ce que la culture chrétienne ?
C'est un temps pour apporter des connaissances sur le fait religieux, en particulier sur la religion catholique et les autres religions chrétiennes. Elle permet aux enfants de découvrir le patrimoine religieux, le sens des fêtes religieuses et des rites, les traditions des chrétiens. Elle ne comporte pas d'adhésion de foi et ne peut permettre la préparation des sacrements.
Les enfants qui suivent le parcours de culture chrétienne peuvent assister aux célébrations et aux temps de témoignages.

Nous, représentants légaux de : ..... (Nom et prénom de l'enfant)

❑ **ne souhaitons pas** la catéchèse pour notre enfant, il suivra le parcours de culture chrétienne

❑ **souhaitons** la catéchèse pour notre enfant

Il (elle) ❑ est baptisé(e) ❑ n'est pas baptisé(e) ❑ a fait sa première communion

Autorisation de sorties scolaires

Nous, représentants légaux de : ..... (Nom et prénom de l'enfant)

❑ **autorisons notre enfant à participer** aux sorties scolaires proposées par l'école

❑ **n'autorisons pas notre enfant à participer** aux sorties scolaires proposées par l'école

Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 et à utiliser les transports suivants : autocar, transports en commun, train

Nous autorisons également les accompagnateurs responsables de la sortie à prendre toutes les décisions de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) – de la MS au CM2

Votre enfant rentre en MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2, vous êtes concernés. Sinon, vous pouvez passer à la page suivante.

Les APC recouvrent 3 réalités : aide aux enfants en difficulté, aide au travail personnel et activités en lien avec le projet d'école.

Pour l'année scolaire à venir, ces temps seront assurés par les enseignants pour les élèves rencontrant une difficulté ponctuelle. Ils se dérouleront de 8h à 8h45 pour les élèves du CP au CM2 (2 jours par semaine les mardis et vendredis). Pour les MS/GS de 8h15à 8h45 (1 jour par semaine).

Etant donné qu'il s'agit d'activités qui viennent compléter le temps d'enseignement, la participation des élèves est soumise à autorisation des parents. **Si votre enfant venait à être concernés, vous recevrez une information de la part de son enseignant ainsi qu'un formulaire d'acceptation ou de refus à renseigné**

.

Renseignements complémentaires

*Votre enfant viendra et quittera l'école (merci de cocher les cases correspondantes) :

☐ seul ☐ accompagné ☐ en car scolaire

Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher vos enfants, **en plus des parents** ?

	1	2	3
Nom et Prénom			
Lien avec enfant :			
n° tel :			

Attention : tout changement devra être signalé par écrit sur le cahier de liaison.

*Votre enfant mangera au restaurant scolaire : ☐ oui ☐ non

Après avoir rempli ce document, merci de l'enregistrer sur votre ordinateur ou d'en faire une photocopie(que vous conserverez) et le remettre au chef d'établissement, signé.
Vos informations étant confidentielles, cette fiche ne peut être modifiée que par vos soins et ne peut pas être communiquée à d'autres structures.

☐ *En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la scolarité de mon enfant.*
Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette fiche, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet (https://www.treizeseptiers-saintmartin.fr/) ou bien sur l'exemplaire papier qui vous sera transmis à votre demande.

Le ……, Signature des deux parents :